

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

N° VILLE\_2025DL011

**Date de convocation** : 24 janvier 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - CRÉATION DE POSTE - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Souade KACI (donne pouvoir à Dominique BABE), Nathalie RENE (donne pouvoir à Thierry HAON), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEGUENG)

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Ghislaine ARCARO

Rapporteur : Michel MALTRAIT

En vertu de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités territoriales et établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Les services du centre technique Henri Arnaud se trouvent confrontés à un surcroît d'activité durant la période d'avril à août. Ainsi, et afin de maintenir l'exécution des travaux liés directement au rythme des saisons en espaces verts et afin de soutenir notamment les animations associatives par le service fêtes et cérémonies, il est proposé la création des emplois saisonniers suivants :

Services espaces verts pour les travaux d'entretien et de fleurissement estival :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2025,
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2025.

Services fêtes et cérémonies pour les opérations de manutention des matériels dédiés aux animations :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2025.
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2025.

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 janvier 2025,**

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **CRÉE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 jusqu'au 31 août 2025, pour les besoins du service espaces verts, 2 emplois d'adjoint technique, à temps complet (indice brut 367 - indice majoré 366) ;
- **CRÉE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 jusqu'au 31 août 2025, pour les besoins du service espaces verts, 2 emplois d'adjoint technique à temps complet (indice brut 367 - indice majoré 366) ;
- **CRÉE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 jusqu'au 30 juin 2025, pour les besoins du service fêtes et cérémonies, 1 emploi d'adjoint technique à temps complet (indice brut 367 - indice majoré 366) ;
- **CRÉE** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 jusqu'au 30 juin 2025, pour les besoins du service fêtes et cérémonies, 1 emploi d'adjoint technique à temps complet (indice brut 367 - indice majoré 366) ;
- **DIT** que ces emplois seront pourvus dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 511 compte 64131 et 012 fonction 023 compte 64131 du budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,